



OSEZ JOINVILLE

Découvrez, Visitez, Achetez



Labellisée Petite Cité de Caractère et Village Etape, Joinville est en passe de devenir un territoire d'expérimentation tant en matière de restauration du patrimoine qu'en terme de revitalisation du centre-bourg. Accompagnés par l'Etat et la Région, nous avons la chance de mener une politique en faveur de la réhabilitation de notre centre-ville, d'un point de vue urbanistique, patrimonial mais aussi commercial. Celle-ci commence à porter ses fruits et notre ville s'embellit de jours en jours.

Néanmoins, le chemin est long, mais chacun s'investit à son échelle pour faire renaître Joinville. L'installation de nouveaux habitants participent d'ailleurs largement à ce renouveau, par l'investissement qu'ils réalisent dans la cité, mais aussi par la vie qu'ils réinstallent en cœur de ville.

Alors, n'attendez plus ! Que vous soyez originaire de la région ou amoureux du patrimoine, Joinville vous ouvre les portes de ses demeures, nombreuses sont celles à attendre encore une restauration !

BERTRAND OLLIVIER
MAIRE DE JOINVILLE
CONSEILLER DEPARTEMENTAL



4

JOINVILLE, UN PATRIMOINE REMARQUABLE

- Joinville, au cœur de l'est français
- Joinville, un secteur protégé
- Joinville, aux multiples services et équipements
- Joinville, un soutien à l'investissement

ACCOMPAGNEMENT ET CONSEILS

10

Le service Revitalisation du Centre-Bourg ●
 URBAM Conseil ●
 L'UDAP et le CAUE ●

14

DISPOSITIFS D'AIDES

- Les aides au ravalement des façades
- L'OPAH-RU
- L'ORI
- Les aides aux commerces du centre-ville
- Joinville, cité jardin



JOINVILLE, un patrimoine remarquable

Nichée dans un écrin de verdure, la Ville de Joinville est la quatrième ville de Haute-Marne avec ses 3 000 habitants. Riche d'une histoire millénaire, la capitale des Guises conserve un patrimoine remarquable de la Renaissance et des périodes modernes. Entourée de nature, la ville offre son charme pittoresque à qui veut bien arpenter ses rues.

Le centre historique, le château du Grand Jardin (classé au titre des Monuments historiques), l'église Notre-Dame (inscrite au titre des Monuments historiques), le quai des Peceaux ou encore la promenade du Cavé font le charme de cette cité en pleine renaissance. Labellisée Village Etape et Petites Cités de Caractère, Joinville offre une halte touristique de premier ordre.

Que vous soyez de passage pour quelques jours ou que vous envisagiez de vous installer durablement, osez Joinville !



JOINVILLE, au cœur de l'est français



Une ville où l'on trouve tous les services et une qualité de vie unique.

Une ville où les prix de l'immobilier sont accessibles à tous.

Une ville où l'investissement est soutenu par la collectivité.

Une ville au patrimoine remarquable, que chacun peut contribuer à valoriser.

Une ville à l'histoire riche et aux paysages préservés.

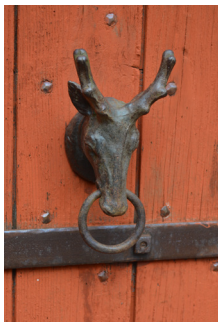
Une ville au potentiel touristique indéniable, labellisée Village Etape et Petite Cité de Caractère.

JOINVILLE, un secteur protégé

Joinville dispose depuis 2016 d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), transformée depuis en Site Patrimonial Remarquable (SPR). Ce dispositif offre une protection de l'ensemble des extérieurs des bâtiments du centre historique (périmètre ci-dessous). A cet égard, l'Architecte des Bâtiments de France accompagne chaque propriétaire afin de l'aider à réaliser son projet.

Dans ce cadre, une étude globale est en cours, afin d'inventorier le patrimoine immobilier de la ville (civil, religieux, hospitalier, etc.). Qu'il s'agisse de l'intérieur ou de l'extérieur, les données collectées sont à disposition des propriétaires ou des acquéreurs dans le but de les éclairer pour mener à bien leur projet de restauration.





JOINVILLE, aux multiples services et équipements

Joinville est un centre-bourg disposant de tous les services nécessaires à la vie quotidienne : scolaires avec des écoles de la maternelle au lycée, administratif avec de nombreux services publics (Hôtel de Ville, siège de la Communauté de Communes, Centre des finances publiques, une future maison médicale, un hôpital public, etc.), mais aussi commerciaux grâce à ses commerces de proximité (70 enseignes) et ses supermarchés.

La vie culturelle y est aussi intense avec le château du Grand Jardin, l'auditoire (conférence et cinéma), une médiathèque, une école de musique, un centre social et culturel, bientôt un théâtre, mais aussi une programmation de concerts, de conférences et une vie associative importante.

Avec des équipements nombreux (deux gymnases, deux stades, trois terrains de tennis, une salle d'escrime, un dojo et une salle de boxe) et en pleine rénovation, Joinville s'affirme comme une ville sportive.

Joinville dispose d'une gare, permettant de relier Paris en 3h, Reims en 1h30 ou encore Dijon en 2h. Située sur un carrefour entre la route nationale 67, reliant Reims à Dijon, et la départementale 60 reliant Nancy à Troyes, la ville est également un point de passage pour de nombreux automobilistes.

Futur complexe sportif



Gare de Joinville



Château du Grand Jardin



Lycée général et technologique



Théâtre de la Lorraine



Salle de l'Auditoire



Futur maison médicale



Hôpital de Joinville



Hôtel de Ville



JOINVILLE, un soutien à l'investissement

La Ville de Joinville soutient les investissements réalisés sur son territoire, à travers une politique de soutien à l'habitat et au commerce notamment. Elle mène des projets qui permettent une revalorisation progressive du cœur de ville.

HABITAT

Subventions aux particuliers (ravalement des façades, rénovation des logements, mise en valeur du patrimoine...) et programme pluriannuel de rénovation du parc immobilier public.

COMMERCE

Subventions aux commerçants (rénovation des devantures et des enseignes, mise en accessibilité...) et accompagnement personnalisé des porteurs de projet (dispositifs «Coup de pouce à mon commerce» notamment).

PATRIMOINE

Restauration du patrimoine architectural public (église, lavoir, pigeonnier, etc.), signalétique, création d'un musée, chantiers participatifs, etc.

ESPACE PUBLIC EQUIPEMENT

Rénovation progressive de la voirie, investissement dans les parcs publics, création d'une maison médicale, création d'un complexe sportif, construction d'un groupe scolaire de la maternelle au collège, etc.



ACCOMPAGNEMENT ET CONSEIL

Le service
REVITALISATION
DU CENTRE-
BOURG

URBAM
CONSEIL

L'UDAP
et le CAUE

● Urbanisme
● Patrimoine
● Commerce



LE SERVICE REVITALISATION DU CENTRE-BOURG, une équipe à votre écoute

La Ville de Joinville a mis en place une cellule dédiée à la revitalisation de son centre-bourg.



Anthony Koenig
Chef de projet Urbanisme

En charge de la rénovation de l'habitat et des espaces publics, Anthony Koenig met en place des opérations d'urbanisme de grande ampleur : AVAP, OPAH-RU, ORI, restauration d'immeubles, restauration du patrimoine, autant de chantiers qui permettent d'améliorer progressivement l'image de la ville.

Noémie Faux
Chargée de mission Patrimoine

En charge de l'étude du patrimoine joinvillois (inventaire immobilier, récolement mobilier, archives municipales, etc.), Noémie Faux réalise également sa valorisation à travers la mise en place d'une signalétique dédiée, la création d'un musée à l'Hôpital de Joinville, l'organisation d'événements autour de l'histoire de la ville ou encore la mise en place de chantiers bénévoles.



L'équipe accompagne également les propriétaires privés dans leurs démarches administratives liées à l'habitat (déclaration de travaux, demande de subvention...), mais aussi les artisans et commerçants qui souhaitent s'installer à Joinville et/ou bénéficier des aides techniques et financières mises en place.

Contact

Tél : 03.25.94.13.01

urbanisme.joinville@gmail.com / patrimoine.joinville@gmail.com

URBAM CONSEIL, un opérateur à votre service.

La Ville de Joinville a missionné un opérateur, URBAM CONSEIL, chargé du suivi et de l'animation de l'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain) et de l'ORI (Opération de Restauration Immobilière).

Leur principale mission est d'accompagner les propriétaires privés (bailleurs ou occupant leur logement) techniquement et financièrement. Tout un chacun peut bénéficier gratuitement de leurs conseils, afin d'évaluer toutes les subventions possibles pour leur projet de rénovation de logement(s). Par ailleurs, cet opérateur les aide à orienter les choix techniques adaptés à leur propriété.

Les aides financières peuvent être directes (subventions) ou indirectes (défiscalisation) et se cumuler. Ville de Joinville, Région Grand Est, ANAH, Fondation du Patrimoine, EDF, GrDF, Caisse de retraite... autant de potentiels financeurs pour vous aider à réaliser votre projet.

Permanences
les 1^{er} et 3^e jeudi
de chaque mois
à l'Espace emploi et services
(Place de la Grève)
ou sur rendez-vous
au 03.29.64.05.90
ou par courriel à
hautemarne@urbam.fr



L'UDAP ET LE CAUE,

des organismes de conseil à votre disposition

L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP), animée par l'architecte des bâtiments de France contribue à la protection et à la mise en valeur du patrimoine sur l'ensemble du territoire de la ville. Chaque projet situé dans le périmètre du SPR (ex-AVAP) bénéficie des conseils de ce service garant de la qualité architecturale du centre historique de Joinville.

L'UDAP tient des permanences régulières à Joinville : il peut donc être consulté sur un avant-projet avant toute déclaration d'urbanisme, afin que les projets soient au mieux adaptés aux enjeux patrimoniaux.



Le CAUE, qu'est-ce que c'est ?

Le Conseil départemental en Architecture, Urbanisme et Environnement est un organisme à la disposition des particuliers pour les accompagner dans leurs projets de restaurations ou d'aménagement. Son accompagnement est gratuit.

CONSEIL
D'ARCHITECTURE
D'URBANISME ET
D'ENVIRONNEMENT



DISPOSITIFS D'AIDES

Les aides au
RAVALEMENT
DES FAÇADES

L'OPAH-RU
et
l'ORI

Les aides aux
COMMERCES
du centre-ville



Les aides au RAVALEMENT DES FAÇADES

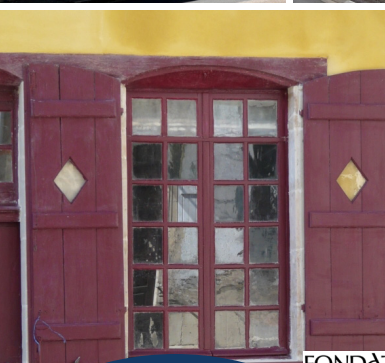
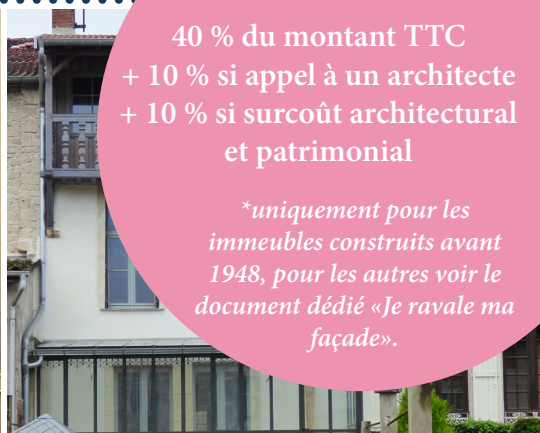
La Ville de Joinville s'est dotée d'outils efficaces pour permettre aux habitants d'embellir leur lieu de vie et notamment le centre historique de la cité. Les aides au ravalement des façades permettent de proposer des solutions adaptées et attractives aux propriétaires qui souhaitent mettre en valeur leur patrimoine tout en contribuant à l'effort collectif pour que Joinville soit plus belle.

L'opération permet aux propriétaires de bénéficier d'une assistance administrative, de conseils techniques et financiers gratuits, ainsi que de subventions allant jusqu'à 60% du montant des travaux. Les subventions sont accordées en partenariat avec la Région Grand Est.

Quelles subventions* ?

40 % du montant TTC
+ 10 % si appel à un architecte
+ 10 % si surcoût architectural
et patrimonial

**uniquement pour les
immeubles construits avant
1948, pour les autres voir le
document dédié «Je ravale ma
façade».*



FONDATION



DU PATRIMOINE

Pensez
également à faire labeliser
votre restauration !
(défiscalisation possible)

L'OPAH-RU

La Ville de Joinville a mis en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU), afin de proposer à l'ensemble de ses propriétaires des solutions adaptées et attractives pour rénover leur patrimoine immobilier, qu'il s'agisse de propriétaire occupant ou de propriétaire bailleur.

Vous êtes propriétaire d'un ou de plusieurs logements à Joinville ? Vous avez un projet de rénovation ? Prenez contact dès aujourd'hui avec notre opérateur URBAM CONSEIL (voir p.12) ! Attention, aucun travaux ne doit être commencé avant toute demande de subvention.

Propriétaire occupant

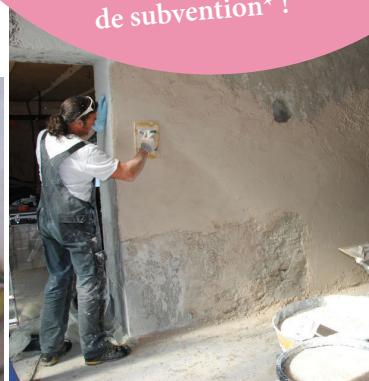
Vous possédez un bien de plus de 15 ans à Joinville et c'est votre résidence principale. Vos travaux atteignent au moins 25 % d'économie d'énergie ou vous réalisez des travaux d'adaptation de votre logement. Vérifiez vos conditions de ressources auprès de notre opérateur.

Bénéficiez jusqu'à 80 % de subvention* !

Propriétaire bailleur

Vous possédez un bien de plus de 15 ans à Joinville. Vous souhaitez le louer pendant au moins 9 ans. Vos travaux atteignent au moins 35 % d'économie d'énergie.

Bénéficiez jusqu'à 55 % de subvention* !



*Vérifier la recevabilité de votre demande auprès de notre opérateur URBAM CONSEIL (voir p.12).

L'ORI

Si la Ville de Joinville offre de nombreux dispositifs incitatifs afin d'aider les propriétaires privés volontaires à restaurer leurs biens, la revitalisation du centre-bourg ne pourra s'accomplir qu'à la condition que l'ensemble des immeubles soit réhabilité.

Aussi, face à certains propriétaires récalcitrants à tous travaux, y compris d'entretien, la Ville n'hésite pas à mettre en œuvre des procédures coercitives, afin d'obliger ces derniers à rénover leur propriété. Dans ce cadre, l'Opération de Restauration Immobilière (ORI), menée en partenariat avec URBAM CONSEIL et REMY CONSULTANT, permet à la commune d'aller jusqu'à l'expropriation.

Dispositif particulier, l'ORI ouvre des potentialités fiscales et financières aux acquéreurs qui souhaitent réhabiliter les immeubles concernés.

Renseignez-vous auprès de l'équipe Revitalisation du Centre-Bourg !
(voir p. 11)

REMY CONSULTANT

URBAM
CONSEIL



Les aides aux COMMERCES du centre-ville

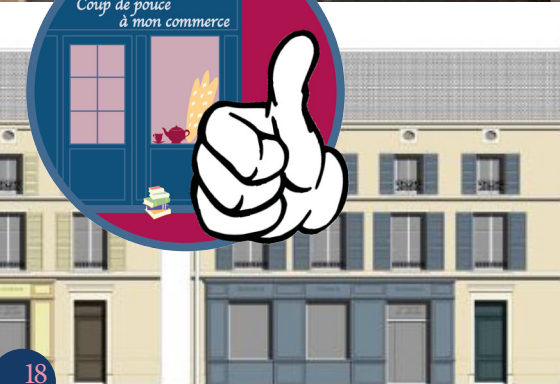
La Ville de Joinville cherche à reconquérir son centre-bourg, à travers sa politique de revalorisation patrimoniale, mais également à travers une politique commerciale. Le centre n'est vivant que s'il est attractif et confortable pour ses habitants, comme pour tous les consommateurs du bassin de vie, ainsi que pour les touristes qui partent à sa découverte. La Ville a donc mis en place une politique incitative à destination des commerçants et artisans, afin qu'ils entreprennent des travaux de restauration et de mise en accessibilité de leur point de vente. Cette politique vise également à une valorisation qualitative des commerces (devantures et enseignes adaptées au cadre patrimonial, etc.).

Quelles aides ?

40 % du montant TTC
+ 10 % si appel à un architecte
+ 10 % si surcoût architectural
et patrimonial

**uniquement pour les
immeubles construits avant
1948. Voir détails dans le
document dédié : «Je rénove
mon commerce».*

Porteur d'un nouveau commerce ? Vous pouvez bénéficier de ces aides et d'un accompagnement personnalisé pour votre projet à travers les dispositifs « Je rénove mon commerce » et « Coup de pouce à mon commerce ». Contacter l'équipe Revitalisation du Centre-Bourg (voir p.11).



*D'autres aides existent et
peuvent se cumuler avec celles
de la Ville ! Conseil régional,
GIP, Fonds européens...*

JOINVILLE,

cité jardin

La Ville de Joinville, située dans un écrin de verdure, souhaite faire entrer la nature dans son cœur de ville. Avec le Château du Grand Jardin, elle passe souvent pour un fleuron de l'art des jardins. L'idée est donc d'étendre cette réputation à l'ensemble de la cité, déjà bien pourvue en parcs publics grâce au Petit Bois, au nouveau parc du Cavé ou encore grâce au réaménagement progressif de la promenade du Château d'En-Haut. La présence de cours d'eau (Bief, Marne et canal) contribue également à la beauté de cette cité jardin. Les plantes permettent à chacun des habitants de laisser la nature s'exprimer sur les murs de leurs lieux de vie, en apportant une touche de charme, de fraîcheur et de couleur. Les plantes peuvent également permettre de dissimuler un compteur, de masquer une gouttière, d'égayer un mur.



De plus, la présence de verdure en ville a des avantages méconnus et notamment un intérêt écologique de maintien de la biodiversité. Les plantes protègent les murs de l'humidité, améliorent l'isolation, protègent les pluies battantes, rafraîchissent en été en renvoyant les rayons du soleil et réchauffent en hiver en réduisant les pertes thermiques.

Convaincue de ces avantages, la Ville de Joinville invite ses habitants à participer à cette dynamique végétale ! Renseignez-vous auprès de l'équipe Revitalisation du Centre-Bourg ! (*voir p. 11*)





Ville de Joinville

Place du Général Leclerc 52 300 Joinville
03.25.94.59.70 - urbanisme.joinville@gmail.com

URBAM CONSEIL

5 rue Thiers 88 000 Epinal
03.29.64.05.90 - hautemarne@urbam.fr

